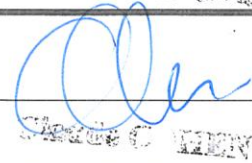


## Antibes-Juan-les-Pins


 Marie C. Hély

# Les dimanches piétons s'installent doucement

Malgré un temps maussade et un vent plutôt frisquet, le bord de mer entre le Fort Carré et la Siesta a bien bougé, hier, avec ses piétons, cyclistes et rollers venus seuls ou en familles

La route du bord de mer entre Fort Carré et Siesta, offerte intégralement aux piétons, aux vélos, trottinettes et autres rollers fait son chemin. Envers et contre tout. Même quand il fait froid. Reportée dimanche dernier en raison du passage à cet endroit du marathon Nice-Cannes, l'opération bord de mer piéton a été une nouvelle fois réussie hier. Malgré un temps maussade et frisquet, un vent qui a eu raison de quelques barrières de sécurité, notamment en fin de matinée, tout s'est bien passé.

Pour améliorer ces dimanches sans engins motorisés, des usagers avaient suggéré d'installer des bancs et des tables de pique-nique vers la plage du Fort Carré. Mais aussi des jeux gonflables pour les enfants. Ou encore la présence de food-truck pour déjeuner sur place. Cette dernière idée est à ce point jugée intéressante que sur le parking de déstagement du Fort Carré des études sont en cours pour les installer à cet endroit.

Toujours au chapitre des améliorations, une meilleure signalisation de la piste cyclable a été réalisée et la limitation de vitesse (20 km/h) bien indiquée.

Côté ambiance, hier, de nombreuses familles ont pris un bon bol d'air lors de balades à vélo ou à pied. Tous les âges étaient représentés avec la même idée : se détendre. « Je ne sais pas ce qu'en pensent les automobilistes à qui on oblige de prendre la route de Nice, mais nous on est très bien », lance Jacqueline.

ROBERT YVON  
ryvon@nicematin.fr



## Inondations : la concertation s'achève aujourd'hui

Aujourd'hui encore, vous pouvez donner votre avis ou faire une remarque sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). La phase de concertation initiée après la tenue de la première réunion publique, le 18 septembre dernier, s'achève ce 11 novembre. Règlement, cartes des enjeux et des aléas, zonage des différents secteurs de la commune : Brague, Garbero, Laval, Lys-Saint-Honorat, Saint-Maymes et vallons... Les documents présentés lors de cette réunion par la Direction départementale des territoires et de la mer et élaborés à partir de la crue du 5 octobre 2015, devenue la référence,

ont été mis en ligne sur le site de la préfecture.

A tête reposée, les Intéressés ont pu émettre leurs remarques, par courrier électronique ou en adressant une missive à la DDTM. Ces informations étaient également disponibles en mairie, au service urbanisme où un registre était à disposition. Qu'on se rassure, la concertation se poursuit.

### Bilan annexé

Les remarques et observations vont désormais nourrir le projet de PPRI qui va être mis à jour. L'ensemble des courriers et courriels vont faire l'objet d'une réponse dans le bilan de la concertation qui sera an-



L'enquête publique sur la révision du PPRI sera effective au printemps 2020. (Photo archives Sébastien Botella)

nexé au dossier d'enquête publique.

Il faudra également en passer par la phase obligatoire des consultations des personnes publiques associées (organismes, collectivités, etc) qui auront, à partir de la fin de l'année, deux mois de délai pour répondre. C'est donc au deuxième trimestre 2020 que débutera l'enquête publique, marquée par un arrêté préfectoral. Comme durant la phase de concertation, le public aura accès, aux documents révisés, en ligne, toujours sur le site de la préfecture et au service urbanisme de la Ville. Mais, durant cette période, un commissaire-enquêteur assurera des permanences,

sans rendez-vous. À la fin de l'enquête publique, il rédigera un rapport dont chacun pourra prendre connaissance.

Mais, pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

M.-C. A.

mabalain@nicematin.fr

Prendre connaissance du projet de révision du PPRI : 7 En mairie, au service urbanisme, bâtiment Orange Bleu, boulevard Chancel ou sur le site de la préfecture alpes-maritimes.gouv.fr

Faire une observation ? Sur le registre mis à disposition au service urbanisme ou par courriel à l'adresse ddtm-concertation-ppri@alpes-maritimes.gouv.fr

On peut aussi adresser un courrier à la Direction départementale des territoires et de la mer. Au Pôle risques naturels et technologiques au centre administratif des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3